

*Déclarations de ministres*

Toronto est le centre financier le plus important du Canada. Les mesures que nous comptons prendre ne lui enlèveront rien. Nous avons soigneusement évité d'inclure dans notre projet des opérations bancaires au Canada qui ne sont pas motivées par le régime fiscal et qui augmenteraient les emplois dans une région du pays au détriment d'une autre. Nous nous concentrons exclusivement sur les activités bancaires qui remplissent les deux conditions suivantes soit d'attirer les opérations qui se font maintenant à l'étranger et de ne pas nuire à celles qui ont maintenant lieu au Canada.

[Français]

Notre intention est de faire progresser l'intérêt national en renforçant la concurrence internationale de nos institutions financières, tout en assurant une présence raisonnable de notre compétence financière internationale à Montréal et à Vancouver.

[Traduction]

En fait, notre action complètera les initiatives importantes que nous avons prises pour rendre le secteur des services financiers plus concurrentiel afin d'aider nos banques à soutenir la concurrence des Américains, des Britanniques, des Japonais, des Suisses et des autres. Nous libérons le secteur financier de ses entraves grâce à la nouvelle réglementation que mon collègue, le ministre d'État aux Finances (M. Hockin), a annoncée avant Noël.

S'il est une région ou une ville qui va profiter de cette mesure, c'est bien l'Ontario et plus particulièrement Toronto. Nos propositions font comprendre au monde entier que nous faisons confiance à la ville de Toronto et que nous la considérons comme l'un des principaux centres financiers du monde. Nous traitons la majorité de nos affaires internationales à Toronto, et nous continuerons à le faire. Cette nouvelle initiative vise, évidemment, à accroître l'activité bancaire au Canada au lieu de nous contenter de la déplacer d'une région à l'autre ou de la laisser à l'étranger.

Nous allons surveiller l'application de cette mesure pour nous assurer qu'elle atteindra ses objectifs.

[Français]

En établissant des centres bancaires internationaux dans deux des principales villes du pays, nous disons à ceux qui iraient vers d'autres pays pour profiter d'avantages fiscaux qu'ils ont maintenant une autre option et que cette option est le Canada.

[Traduction]

Nous avons eu des discussions intensives avec les milieux financiers et surtout le secteur bancaire de Montréal, Vancouver et Toronto. Notre gouvernement a tenu compte des préoccupations des intéressés. Nous les avons écoutés et maintenant, nous devons passer aux actes. Contrairement à certains de nos détracteurs qui font appel à un certain esprit de clocher au lieu de tenir compte des réalités, notre gouvernement prend cette initiative dans l'intérêt de l'ensemble du pays.

Par conséquent, conformément à l'article 84 du Règlement, je vais déposer une motion des voies et moyens, dans les deux langues officielles, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et, conformément à l'article 84(2) du Règlement, je demande la désignation d'un ordre du jour pour l'étude de ladite motion. Je dépose également des exemplaires des notes explicatives pour faciliter la compréhension du projet de loi.

Pour conclure, j'espère que cette question fera l'objet d'un examen réfléchi qui tiendra compte de nos intentions et des réalités.

**Des voix:** Bravo!

**Mlle Aileen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, une fois de plus, le gouvernement a raté une occasion de bien faire. Il a créé des dissensions, dressé les villes les unes contre les autres et cela inutilement semble-t-il si nous considérons la déclaration d'intention du ministre comme parole d'évangile, ce qui est évidemment le cas.

• (1510)

Le ministre nous dit aujourd'hui qu'il veut attirer de nouvelles entreprises encore plus importantes, qu'il veut créer des possibilités de développement pour Vancouver et Montréal, et que cela ne nuira pas à Toronto.

Le ministre a parlé aussi de faits objectifs. Mais nous ne l'avons entendu citer absolument aucun fait dans ses propos. Il a fait une déclaration de bonnes intentions. Comme c'est un homme honorable, nous attendrons de voir ses bonnes intentions traduites en actes. Mais voyons ce qui s'est passé jusqu'ici. On a suscité des attentes à Vancouver et à Montréal. On a inclus le projet du centre bancaire international de Vancouver dans un accord de développement économique régional. Or, après avoir créé de telles attentes, voici qu'on annonce que les seules activités qui y seront exercées auront trait aux dépôts des non-résidents et aux prêts qui leur sont consentis. L'initiative réelle est beaucoup plus modeste que celle sur laquelle ces deux villes en étaient arrivées à compter.

Deuxièmement, le ministre a dit qu'il cherchait à attirer à Montréal et à Vancouver certains genres d'activités commerciales qui ne seraient pas normalement exercées au Canada. Cependant, la motion des voies et moyens et les notes explicatives ne nous apprennent rien qui limiterait ce dégrèvement fiscal. Le ministre déplore que les commentateurs aient «traité davantage de pure fiction que de faits objectifs». Mais la confusion est attribuable au ministre lui-même; il a refusé de laisser ses fonctionnaires comparaître devant le comité avant Noël pour nous faire connaître les faits si tant est qu'ils existent. Les seuls faits qui ont été révélés au comité permanent des finances sont deux études d'après lesquelles les avantages qu'il y aurait à établir un centre bancaire international ne réussiraient pas à compenser les recettes fiscales auxquelles on renoncerait. On suppose que le ministre possède d'autres études. Pourquoi a-t-il refusé de les rendre publiques? Nous espérons que ses collaborateurs, qui doivent comparaître devant le comité à 15 h 30, nous donneront ces renseignements aujourd'hui.